

ENSEMBLE

MODE D'EMPLOI

construisons votre retraite

Contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion individuelle et facultative. Vous pouvez opter pour des versements libres et/ou programmés et recevoir une rente et/ou un capital à la retraite.

Trois modes de gestion au choix (exclusifs les uns des autres avec la liberté de changer à tout moment) : la Gestion horizon retraite, la Gestion pilotée et la Gestion libre.

Les versements

VERSEMENTS LIBRES	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE
Versement initial minimum	1 000 €	2000 €
Versement initial si VLP à l'adhésion	300 €	1 000 €
Versement complémentaire	300 €	1 000 €
Minimum	100 € par support	

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (VLP) (mise en place à tout moment)	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE
Périodicités :	Montants minimums :	
• Mensuelle	75 €	
• Trimestrielle	200 €	
• Semestrielle	400 €	
• Annuelle	800 €	
Minimum	10 € par support	
Date de prélèvement	Entre le 10 et le 25 du mois	

Les arbitrages

	GESTION LIBRE
Montant minimum	300 €
Solde minimum après arbitrage	100 € par support

Les dates d'investissement et de désinvestissement

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	Pour le fonds en euros et les supports en unités de compte
Versements courrier	J+3 jours ouvrés maximum*
Versements en ligne	J+1 jour ouvré maximum par prélèvement* J+2 jours ouvrés maximum par chèque et virement*
Arbitrages courrier	J+3 jours ouvrés maximum**
Arbitrages en ligne	J+1 jour ouvré maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16h00** J+2 jours ouvrés maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16h00**
Changement de mode de gestion	J+3 jours ouvrés maximum**
Liquidation retraite, transfert, rachat exceptionnel, décès	J+4 jours ouvrés maximum**

* J=Date d'encaissement par la compagnie

** J=Date de réception de la demande par la compagnie

Les frais

Frais pour l'association (Le Cercle des épargnants)	30 € à l'adhésion et 1 € de cotisation annuelle
Frais d'entrée sur le versement initial, les versements libres, les versements programmés et les transferts entrants.	4,50 %
Frais de gestion : • Fonds en euros • Supports en unités de compte (hors actions (titres vifs) et ETF) • Actions (titres vifs) • ETF • Supplément au titre de la gestion pilotée et à horizon retraite	0,90 % par an 1 % par an (prélevés trimestriellement) 1,10 % 1,10 % 0,50 % par an (prélevés trimestriellement)
Frais d'arbitrage, de changement de mode de gestion ou de profil : • Par courrier • En ligne BtoB • En ligne BtoC	0,50 % (minimum 30 €) 0,50 % (minimum 15 €) 15 € par transaction
Frais sur les options de la Gestion libre : • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et moins-values relatives • Dynamisation des plus-values • Arbitrage programmé	0,50 % du montant arbitré + 0,20 % de frais de gestion Gratuit Gratuit
Frais de transfert sortant	1 % de l'encours et nul 5 ans après l'ouverture du PER
Frais de gestion en phase de rente (sur le fonds en euros)	0,60 % en diminution du taux de PB distribué
Frais sur arrérages	0 %

L'offre financière

	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE	GESTION HORIZON RETRAITE
Supports en unités de compte et options de gestion	Investissement au choix parmi plus de 800 supports sélectionnés avec des supports immobiliers (OPCI, SCPI, SCI), FCPR, ETF, actions (titres vifs), fonds à horizon, fonds ISR, solidaires et verts. Options de gestion : • Arbitrages programmés • Dynamisation des plus-values • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et des moins-values relatives	5 sociétés de gestion, plusieurs orientations de gestion : • Sycomore Asset Management : un mandat Équilibré (ISR) • Lazard Frères Gestion : un mandat Équilibré un mandat Dynamique • Tocqueville Finance : un mandat Équilibré • Amplegest : un mandat Modéré un mandat Équilibré un mandat Flexible un mandat Offensif • DNCA Finance : un mandat Modéré un mandat Équilibre un mandat Dynamique	Generali Wealth Solutions propose 3 profils de gestion avec une sécurisation progressive sur un support sécurisé. • Profil Prudent horizon retraite • Profil Équilibré horizon retraite (par défaut) • Profil Dynamique horizon retraite
<p>L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.</p>			

Les modes de sortie*

- Sortie en capital ou capital fractionné.
- Rente viagère simple, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère par palier. Toutes ces rentes peuvent être réversibles.
- Sorties anticipées prévues par la réglementation.

La garantie plancher en option

Garantie plancher disponible à l'adhésion.

Le **PER Generali Patrimoine** est un contrat d'assurance sur la vie de groupe à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Retraite, entreprise régie par le Code des assurances.

L'accès à votre contrat en ligne

- Consultation et transactions en ligne*.
- Consultation des informations du contrat sur votre espace client et via l'application mobile, accessible depuis votre smartphone.

* Selon les conditions prévues à la Notice d'information.

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris
N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

